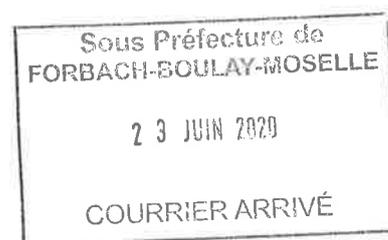




Nombre de délégués
en exercice : 56

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 JUN 2020

A la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 22 juin 2020 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Guy BORN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Alain FLAUS, François GATTI, Eric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Jean-Luc JEHIN, Sébastien LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Jean-Bernard MARTIN, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Simone RAMSAIER, Claude SCHAFER, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 6

Mesdames, Messieurs, Hubert BUR (représenté par Dominique SCHOULLER), Günther KAUSCHKE (représenté par Daniel FRITZ), Bernard PETRY (représenté par Josette KARAS), Marc SENE (représenté par Gabriel GLATH), René STEINER (représenté par Romuald YAHIAOUI), Mireille STELMASZYK (représentée par Antoine FRANKE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 9

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK (procuration à Salvatore FIORETTO), André DUPPRE (procuration à Simone RAMSAIER), Jean-Charles GIOVANELLI (procuration à Jean-Luc JEHIN), Laurent KALINOWSKI (procuration à Jean-Paul HILPERT), Pierre LANG (procuration à Roland ROTH), Francis SIDOT (procuration à Eric HEMMERT), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Gabriel WALKOWIAK (procuration à Frédéric MULLER), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ Absents et absents excusés : 11

Mesdames, Messieurs, Jean-Marie EYERMANN, Raphaël GARCIA-CANO, Roland GLODEN, Guy JACQUES, Gabriel KOPP, Véronique PREIS, Pascal RAPP, Serge STARCK, Jean-Paul TINNES, François TROMBINI, Christian WEIRICH.

09. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : VENTE DU CENTRE DE TRANSFERT DE BITCHE

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que le centre de transfert de déchets de Bitche a été aménagé en 2002. Le Sydeme n'exploite plus ce site depuis l'été 2018 et n'envisage pas une utilisation ultérieure. Le site est attenant à la déchèterie exploitée par la communauté de communes du Pays de Bitche. Celle-ci se montre intéressée par l'acquisition du terrain et des installations s'y trouvant qui présentent des synergies intéressantes pour sa propre activité.

CONSIDERANT que France Domaine, dans un rapport rendu en avril 2019, se prononce sur une valeur vénale du site et des équipements de 32 000 euros. Cette estimation comprend la parcelle de terrain de 5 062 m² accueillant les infrastructures édifiées en 2002, et un chalet d'une surface de 49 m² servant de pavillon d'accueil et de gardiennage.

CONSIDERANT que le terrain, les aménagements d'infrastructure, le chalet, et le quai de transfert ont une valeur nette de 538 554,82 € inscrite au bilan du syndicat dans ses comptes 2019. Cette valeur élevée s'explique par un amortissement des travaux réalisés en 2002 sur une durée de 50 ans.

CONSIDERANT par ailleurs, que la parcelle est aussi équipée d'une bascule utilisée par la communauté de communes pour suivre l'activité de la déchèterie mitoyenne.

CONSIDERANT que le Sydeme a acquis un équipement similaire pour le site de Creutzwald en cours d'aménagement, dont la valeur à neuf est de 42.000 €.

EXPOSE qu'il est proposé d'appliquer un coefficient de vétusté de 75%. La valeur résiduelle de l'équipement de pesée serait alors de 10 500 €.

Le prix de cession global et forfaitaire proposé serait donc de 42 500 €. La communauté de commune a accepté cette valorisation.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

45 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'autoriser le Président à vendre les terrains du centre de transfert de Bitche et tous les biens meubles s'y trouvant pour un prix de 42 500 € ;
- D'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 22 juin 2020

Roland ROTH,
Président



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
23 JUIN 2020
COURRIER ARRIVÉ

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 23 JUIN 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 23 JUIN 2020

